

Fiche d'information

sur la participation financière des élèves et stagiaires à la restauration

Le conseil d'administration (CA) de l'Énap a adopté, le 30 juin 2016, une délibération actant la participation des élèves et stagiaires de l'École à la restauration, à compter du 1^{er} janvier 2017. Le 29 novembre 2016, le même CA a

établi les modalités de subventionnement de certains de ces repas.

Vous trouverez ci-dessous les éléments d'information relatifs à cette restauration participative.

Quels repas devrai-je payer et à quel prix ?

▶ 1. Élèves en formation d'accès à un grade

Il s'agit notamment des formations suivantes :

Formations initiales classiques (DSP, DPIIP, CPIP, SVT, LTN, filière administrative et technique, exceptés les attachés...) — Listes d'aptitude — Formation 1^{er} surveillants.

- ▶ **Petit-déjeuner : payant : 2 €** (pour un plateau inférieur ou égal à 11 points)
 - Chaque point supplémentaire sera facturé 0,23 €. (ex : compote : 3 pts = 0,69€)
- ▶ **Déjeuner : gratuit** (pour un plateau inférieur ou égal à 17 points).
 - Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,60 €. (entrée ou dessert)
 - Chaque plat supplémentaire sera facturée 2,18 €.
- ▶ **Dîner : payant : 4 €** (pour une formule de base : un plat principal et une composante).
 - Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,34 €
 - Chaque plat supplémentaire sera facturé 2,18 €.

▶ 2. Stagiaires en formation d'adaptation à de nouvelles fonctions

Il s'agit notamment des formations suivantes :

Formation d'adaptation à la prise de fonction [FAPF et FAE] (attachés, EJ, ERIS, MC, EPM, QM, SEP-RIEP, CE et CE adj, enseignants...) — Formation moniteurs de sport — Formation des formateurs et responsables de formation.

- ▶ **Petit-déjeuner : Payant : 3,94 €** (pour un plateau inférieur ou égal à 11 points) ;
 - Chaque point supplémentaire sera facturé 0,23 €. (ex : compote : 3 pts = 0,69€)
- ▶ **Déjeuner et dîner : gratuit** (pour un plateau inférieur ou égal à 17 points - 20 points pour le menu sportif).
 - Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,60 €. (entrée ou dessert)
 - Chaque plat supplémentaire sera facturé 2,18 €.

▶ 3. Stagiaires en formation tout au long de la vie

- ▶ **Petit-déjeuner : Payant : 3,94 €** (pour un plateau inférieur ou égal à 11 points) ;
 - Chaque point supplémentaire sera facturé 0,23 €. (ex : compote : 3 pts = 0,69€)
- ▶ **Déjeuner et dîner : gratuit** (pour un plateau inférieur ou égal à 17 points).
 - Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,60 €. (entrée ou dessert)
 - Chaque plat supplémentaire sera facturé 2,18 €.

▶ 4. Auditeurs de la classe préparatoire intégrée

- Poursuite de la gratuité de l'ensemble des repas : dans la limite de 11 points pour un petit déjeuner et de 17 points pour un déjeuner ou un dîner
 - **Petit-déjeuner** : Chaque point supplémentaire sera facturé 0,23 €. (ex : compote : 3 pts = 0,69€)
 - **Déjeuner et dîner** : Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,60 € (entrée ou dessert) ; chaque plat supplémentaire sera facturé 2,18 €.

▶ 5. Formateurs internes occasionnels (FIO), intervenants extérieurs

- Poursuite de la gratuité de l'ensemble des repas : dans la limite de 11 points pour un petit déjeuner et de 17 points pour un déjeuner ou un dîner
 - **Petit-déjeuner** : Chaque point supplémentaire sera facturé 0,23 €. (ex : compote : 3 pts = 0,69€)
 - **Déjeuner et dîner** : Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,60 € (entrée ou dessert) ; chaque plat supplémentaire sera facturé 2,18 €.

Quand s'applique cette participation ?

Elle s'applique à compter du 1^{er} janvier 2017.

Elle s'applique durant l'intégralité de chaque cycle de formation, week-end compris.

Combien paierai-je mon repas lorsque je serai en congés ?

Lorsque l'élève ou le stagiaire se trouve en situation de congés, il peut continuer à fréquenter le restaurant. Néanmoins, il ne bénéficiera plus d'aucune prise en charge de restauration par l'École. Il paiera donc ses repas :

- **Petit-déjeuner : Payant : 3,94 €** (pour un plateau inférieur ou égal à 11 points) ;
 - Chaque point supplémentaire sera facturé 0,23 €. (ex : compote : 3 pts = 0,69€)
- **Déjeuner et dîner : payant : 6,32 €** (pour une formule de base : un plat principal et une composante).
 - Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,34 € (entrée ou dessert)
 - Chaque plat supplémentaire sera facturé 2,18 €.

Le prix payé représente-t-il le coût complet du repas ?

Non. Les élèves en formation d'accès à un grade bénéficient d'une subvention complémentaire Énap de 1,94 € dans le cadre du petit-déjeuner.

Ils bénéficient également d'une subvention ministérielle (DRHAS) de 1,22 € et d'une subvention complémentaire Énap de 1,10 € dans le cadre du dîner.

Le prix payé par les élèves en formation d'accès à un grade ne représente donc qu'une partie du coût réel de leur consommation.

Tableau synthétique

		petit déjeuner		déjeuner		dîner			total	
		coût élève	coût Énap	coût élève	coût Énap	coût élève	coût Énap	sub-vention DRHAS	coût élève	coût Énap
Formation d'accès à un grade	Situation actuelle	0,00	3,94	0,00	5,93	0,00	5,93	0,00	0,00	15,80
	Situation au 1 ^{er} janvier 2017	2,00	1,94	0,00	5,93	4,00	1,10	1,22	6,00	8,97
Formation d'adaptation à de nouvelles fonctions + formation tout au long de la vie	Situation actuelle	0,00	3,94	0,00	5,93	0,00	5,93	0,00	0,00	15,80
	Situation au 1 ^{er} janvier 2017	3,94	0,00	0,00	5,93	0,00	5,93	0,00	3,94	11,86

NB : Les prix EUREST indiqués valent jusqu'en juillet 2016. Ils seront revalorisés en août 2017. Le montant des subventions DRHAS et Énap sera revalorisé au 1^{er} janvier 2018.

Comment pourrai-je payer mes repas ?

Très simplement par carte bancaire sans contact. A défaut, par chèque ou en espèces.

Pourrai-je consommer au restaurant un dîner acheté à l'extérieur ?

Oui, au sein du local restauration qui sera ouvert au bar du restaurant self. Ce local sera ouvert aux mêmes horaires que le restaurant self : **uniquement pour le dîner.**

horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : 18h30 - 20h00

du vendredi au dimanche : 19h00 - 20h00